



Formation en alternance et public handicapé L'usage du dispositif en 2013

La note suivante s'inscrit dans le cadre du PRITH (Plan Régional pour l'insertion des Travailleurs Handicapés) dont l'un des axes d'intervention pour 2012-2016 est la formation professionnelle et la qualification.

Ce document a pour objectif d'identifier des difficultés d'accès à la formation en alternance rencontrées par le public handicapé (impact du faible niveau de formation initiale...), des besoins en formation spécifiques et de

mesurer des freins particuliers liés à la personne handicapée (mobilité, etc.).

De plus, une meilleure connaissance du public handicapé en termes de profil contribue à la mise en place d'actions adaptées favorisant leur accès à la formation puis à l'emploi.



LE CHAMP DE L'ANALYSE

L'analyse de l'alternance en région s'appuie principalement sur trois sources statistiques :

- ✓ la base Ari@ne alimentée par les Chambres Consulaires,
- ✓ la base Ymag du Conseil Régional, alimentée par les CFA,
- ✓ l'extranet Extrapro de gestion informatisée des contrats de professionnalisation renseigné par les Opcas.

Des différences de nature statistique

Ces sources présentent des différences de nature statistique puisque les bases Extrapro et Ari@ne comptabilisent des **flux** (le nombre de signatures de contrat sur une **période** donnée) alors que la base Ymag évalue un **stock** (le nombre d'apprentis inscrits en CFA à une **date** donnée).

Dans les deux premières, une même personne peut être comptée plusieurs fois (plusieurs séquences signature-rupture de contrats) alors que dans la seconde, une personne est comptée au plus une fois (une fois si elle est inscrite à la date de la requête, aucune si elle n'est pas ou plus inscrite).

Des différences de champ couvert

Ces sources présentent également des différences dans la nature du champ qu'elles couvrent. Les bases Extrapro et Ari@ne enregistrent les signatures des contrats de professionnalisation ou d'apprentissage en région. Leur clé d'entrée est donc celle de l'**établissement employeur** et sont donc plus précises et pertinentes pour l'analyse de l'alternance en tant que **mode d'accès à l'emploi**.

La base Ymag, en revanche, dénombre et qualifie les apprentis inscrits dans les **centres de formation des apprentis** (CFA) de la région. Elle est donc plus adaptée à l'approche de l'apprentissage en tant que **voie de formation professionnelle**.

Les bases Extrapro et Ari@ne sont donc directement comparables. Cependant, l'extranet Ari@ne n'est pas encore totalement exhaustif, cette base ne comptabilisant pas encore la totalité des contrats signés.

L'analyse de l'apprentissage et du contrat de professionnalisation sera conduite de façon séparée, sur la base d'Ymag et d'Extrapro.

L'identification du statut de personne handicapée

Dans le Cerfa du contrat de professionnalisation, l'item travailleur handicapé (oui /non) figure parmi les informations individuelles relatives aux bénéficiaires.

Ce n'est pas le cas pour la base Ymag (apprentissage) dans laquelle le nombre d'apprentis handicapés doit être estimé. La meilleure approximation est celle du nombre d'inscrits au CFAS (Centre de Formation des Apprentis Spécialisé) qui comporte, néanmoins, deux biais :

- ✓ la prise en compte d'un public non handicapé puisque la vocation du CFAS est d'accueillir des jeunes, âgés de 16 ans ou plus, en situation de handicap ou de grande difficulté,
- ✓ le dénombrement non exhaustif de cette population puisque les apprentis handicapés peuvent être accueillis dans les autres CFA de la région.



LES CHIFFRES CLÉS

En Auvergne, 246 jeunes sont inscrits en formation en 2013-2014 au CFAS (hors Dima*).

Ce public représente 2,8% du total des 8 815 apprentis comptabilisés en région mais s'en distingue tant par le profil que par les caractéristiques des formations suivies.

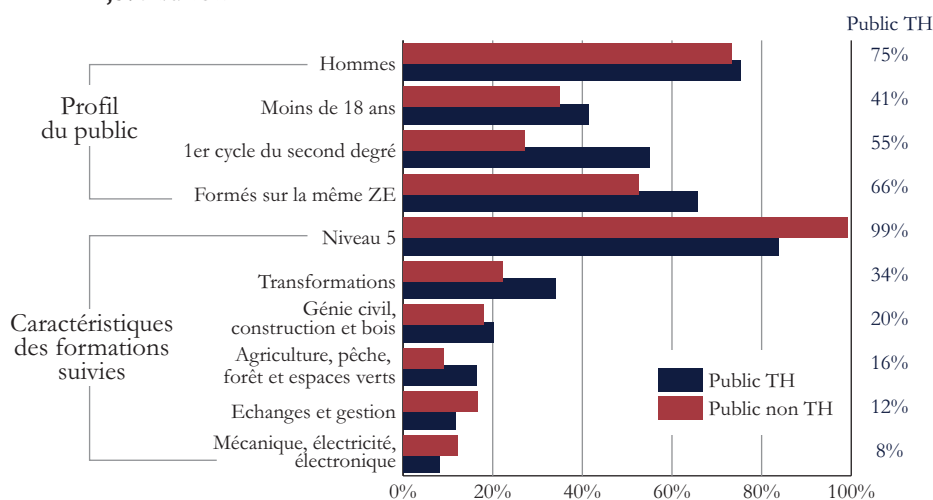
Ainsi, si les apprentis TH sont en majorité des hommes comme le public non TH (75% contre 73%), ils sont, par contre, plus jeunes (âgés de 18,5 ans en moyenne contre 19 ans) et, plus spécifiquement, mineurs dans 41% des cas contre 35%.

Les entrants ou inscrits en première année de formation proviennent du premier cycle du second degré (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) dans 55% des cas, soit 28 points de plus que le public ordinaire. Cette situation s'explique par la vocation du CFAS qui est de proposer aux jeunes, des parcours de formation en milieu ordinaire leur permettant d'obtenir un diplôme de niveau V.

A noter enfin la plus forte proximité lieu de résidence-lieu de formation pour les apprentis lorsqu'ils sont TH (66% de formés sur leur zone de résidence contre 53% pour les non TH), le signe d'une éventuelle moindre mobilité (cf. plus loin dans la note).

246 apprentis en CFAS
2,8% du total

Les chiffres clés



Le public handicapé se positionne, par ailleurs, sur des formations qui s'écartent de celles du public ordinaire. Elles relèvent majoritairement de la spécialité transformations (agro-alimentaire, métallurgie, plasturgie...) avec 34% du total TH contre 22% pour les inscrits non TH. Les autres apprentis handicapés sont positionnés à 20% sur les spécialités du génie civil, construction et bois, à 16% sur l'agriculture, pêche, forêt et espaces verts (9% pour les non TH) et à 12% sur la spécialité échanges et gestion (transport, comptabilité...). Cette dernière spécialité est sous-représentée parmi les TH.

Le niveau visé est dans 99% des cas un niveau 5 (CAP, MC), soit 44 points de plus que le public non TH.

(* Dispositif d'initiation aux métiers en alternance (Dima)

Un jeune voulant entrer en apprentissage peut demander à accéder à une formation appelée "dispositif d'initiation aux métiers en alternance" (Dima). Cette formation lui permet de commencer une activité de type professionnel tout en demeurant sous statut scolaire. La formation n'est pas rémunérée.

Un élève souhaitant intégrer un Dima doit remplir les conditions cumulatives suivantes :

- être âgé d'au moins 15 ans à la prochaine rentrée scolaire,
- avoir en vue un métier (ou une famille de métiers) de façon relativement précise,
- avoir l'accord de ses parents (ou représentants légaux).

La formation comporte :

- obligatoirement des enseignements généraux, pour la moitié au moins du temps de formation ;
- des enseignements technologiques et pratiques, intégrant des séquences pratiques ;
- des visites en milieu professionnel, ainsi que des stages d'initiation ou d'application en milieu professionnel.

L'ensemble de ces activités concourt à la poursuite de l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétence et de culture.

La formation dure tant que l'élève n'a pas signé un contrat d'apprentissage . Elle ne peut cependant durer plus de 12 mois.

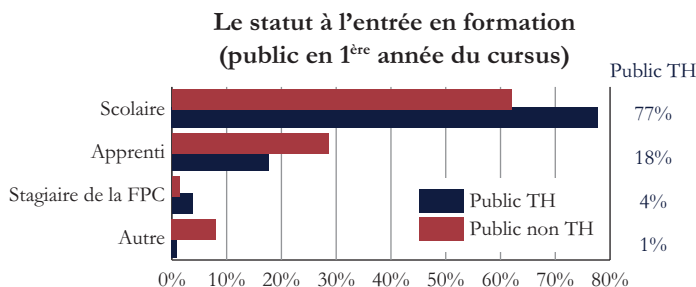
Source : Service-Public.fr et eduscol.education.fr



LE PUBLIC FORMÉ

L'analyse de l'origine géographique des apprentis TH souligne le poids de la zone d'emploi de Clermont-Ferrand où sont domiciliés 35% des apprentis, devant les territoires d'Aurillac (23%) ou du Puy-en-Velay (11%)...

Ces territoires ne sont pas systématiquement ceux où les taux d'entrée en formation du public handicapé sont les plus importants (cf. valeur moyenne pour Clermont-Ferrand). Les valeurs sont élevées dans le Sud de la région (Cantal et Haute-Loire), plus particulièrement dans les zones d'emploi du Puy-en-Velay, de Brioude et d'Aurillac (de 4% à 15% d'apprentis handicapés), mais relativement faibles dans le départe-



tement de l'Allier et les territoires de Saint-Flour, Thiers/Ambert, Vichy/Gannat/Saint-Pourçain (zones d'emploi regroupées) ou Montluçon (de l'ordre de 2% ou moins).

Une autre caractéristique du public TH est le statut à l'entrée en formation. Parmi les entrants TH en 1^{ère} année d'apprentissage, près de huit sur dix étaient dans un cursus scolaire l'année précédente, soit 16 points de plus que le public non TH.

La part de ceux étant déjà en apprentissage s'établit à 18% (contre 29%).

L'origine scolaire dépend logiquement du niveau de formation suivi lors de l'année scolaire 2013-2014.

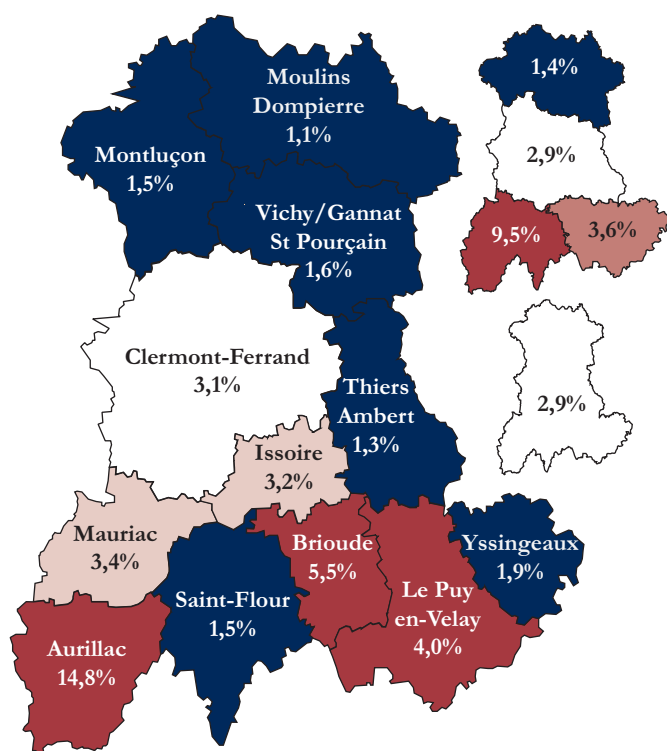
Le statut à l'entrée en formation par niveau de formation (public en 1^{ère} année du cursus)

	Scolaire	Apprenti	Autre statut
Niveau 6	100%	0%	0%
Niveau 5	5%	95%	0%
Niveaux 4 ou supérieur	71%	0%	29%
Total	78%	18%	1%

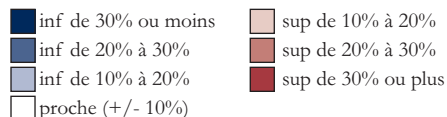
En effet, un an avant d'entrer en apprentissage, la totalité des jeunes de niveaux 6 et 71% des niveaux 4 ou supérieur à l'entrée étaient en voie scolaire. S'agissant des jeunes de niveaux 5, il s'agit plutôt d'une continuité avec 95% des effectifs inscrits en apprentissage un an avant.

A noter que, parmi les jeunes de niveau 6, 65% étaient issus d'une 3^{ème} SEGPA⁽¹⁾ et 24% d'une CLIPA⁽²⁾.

La part du public TH parmi les apprentis



% TH en comparaison à la moyenne régionale :



⁽¹⁾ SEGPA signifie « Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté ». Cette section accueille des collégiens, en grande difficulté scolaire principalement à la fin du cycle 3 de l'école élémentaire et s'applique à les amener, à l'issue d'un cursus de 4 ans (de la 6ème à la 3ème), vers une formation qualifiante de niveau CAP.

⁽²⁾ CLIPA signifie « Classe d'Initiation Préprofessionnelle par Alternance ». Dès l'âge de 14 ans, un jeune peut intégrer une classe d'initiation pré-professionnelle en alternance (CLIPA) sous statut scolaire. Pendant un an, il élabore son projet professionnel en découvrant des métiers en entreprise et en CFA. Ensuite, le jeune peut réintégrer le collège ou entrer en classe préparatoire à l'apprentissage (CPA).



LES FORMATIONS SUIVIES

Parmi les formations suivies lors de l'année scolaire 2013-2014, le niveau visé était un niveau 5 (CAP-BEP) pour la quasi totalité du public handicapé (99% contre 55% pour les non TH), devant le niveau 4 ou supérieur (moins de 1% *versus* 45%).

79% des apprentis handicapés sont inscrits sur une formation du domaine de la production. Cette prépondérance se retrouve pour le public ordinaire (70%).

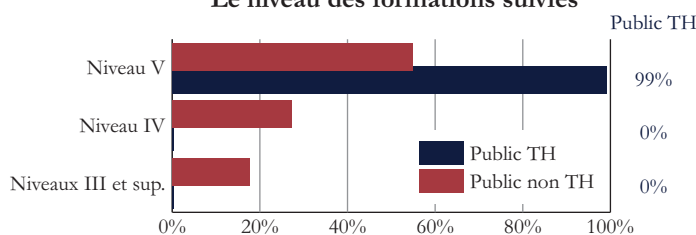
A un niveau de détail plus fin, le public TH s'est positionné sur des formations relevant de l'agro-alimentaire, alimentation, cuisine (33% du total, notamment sur les CAP cuisine, agent polyvalent de restauration, boucher, pâtissier...), devant la spécialité du bâtiment finitions (13% ; CAPA travaux paysagers, etc.), de l'aménagement paysager (11% ; CAPA travaux paysagers, etc.), du commerce, vente (10% ; CAP employé de vente spécialisé, option A : produits alimentaires...), etc..

Hormis sur cette dernière spécialité, le différentiel TH *versus* non TH est toujours significatif, le signe de besoins en formation spécifiques pour la population handicapée. La liste des autres spécialités et certifications suivies est portée dans les graphiques et tableaux ci-contre.

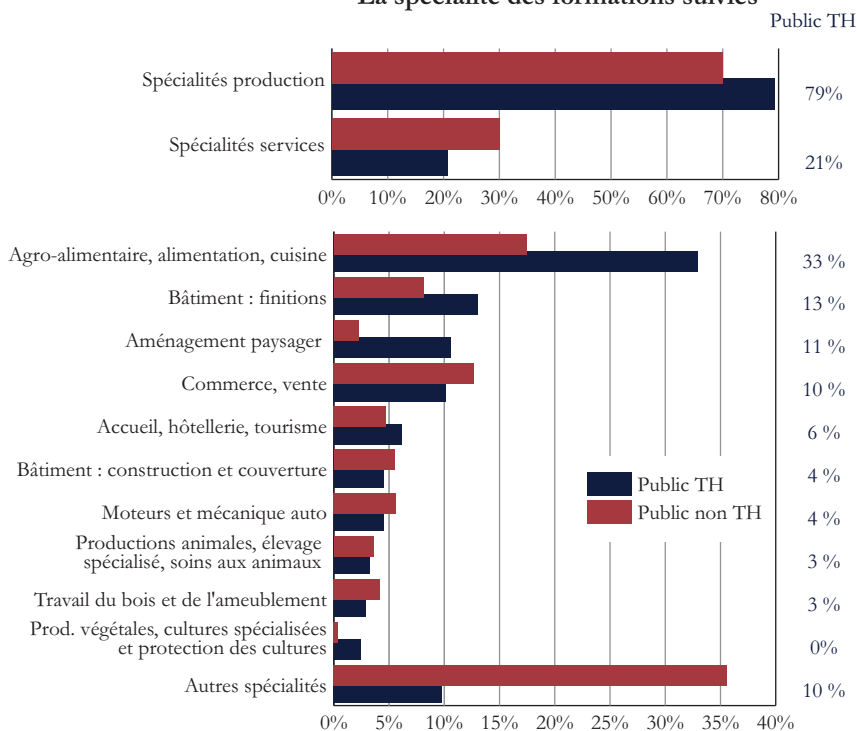
Comme évoqué plus haut, les stagiaires TH sont significativement plus représentés sur les spécialités de la production (agro-alimentaire, alimentation, cuisine, bâtiment finitions ou construction et couverture, aménagement paysager...) et dans certaines spécialités des services comme l'accueil, hôtellerie, tourisme (6% de public TH).

A l'inverse, le public handicapé est absent dans les spécialités de la comptabilité, gestion, de la finance, banque, assurances, immobilier, de la santé et très peu présent dans celles du secrétariat, bureautique (0,4%), du transport (1,6%)... Ce constat est à mettre en lien avec le niveau plus faible des formations suivies par le public handicapé.

Le niveau des formations suivies



La spécialité des formations suivies



Les principales certifications ou qualifications visées par le public TH

Certification / Qualification	Nb TH
CAP cuisine	28
CAPA travaux paysagers	26
CAP agent polyvalent de restauration	18
CAP employé de vente spécialisé option A : produits alimentaires	17
CAP peintre-applicateur de revêtements	16
CAP boucher	11
CAP maçon	11
CAP pâtissier	11
CAP boulanger	9
CAP restaurant	9
CAP maintenance des véhicules auto option véhicules industriels	7



TERRITOIRES ET MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE

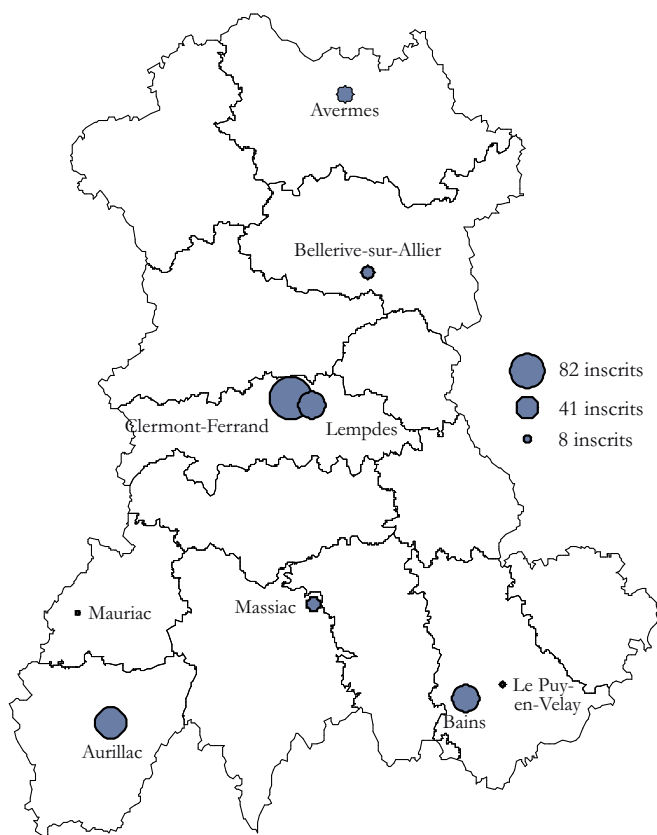
Les principaux organismes ayant formé le public TH en 2013-2014 concentrent une part importante du total des inscrits (87% dans les 7 organismes ayant accueilli 13 apprentis TH ou plus). Ce constat souligne que la formation en CFAS du public handicapé est limitée à un nombre restreint de sites de formation comme le confirme également la carte de la localisation à la commune des effectifs formés.

Ainsi, seulement la moitié des COTEF/SPEL est le siège de formations par apprentissage avec des logiques de concentration.

Les principaux sites ayant formé le public TH

	Nb TH
CFA - AFPP - Institut des Métiers (Clermont-Ferrand)	58
Institut de formation professionnelle et permanente (Aurillac)	46
CFA des Métiers de l'Agriculture du Puy-de-Dôme (Lempdes)	36
Institut de Formation Professionnelle 43 (Bains)	25
CFA - Bâtiment et Travaux Publics (Clermont-Ferrand)	22
CFA - Institut de formation interprofessionnel de l'Allier (Avermes)	15
CFA du bâtiment et travaux publics Georges Boché (Massiac)	13
Autres CFA	31
Total	246

Les effectifs TH formés par commune



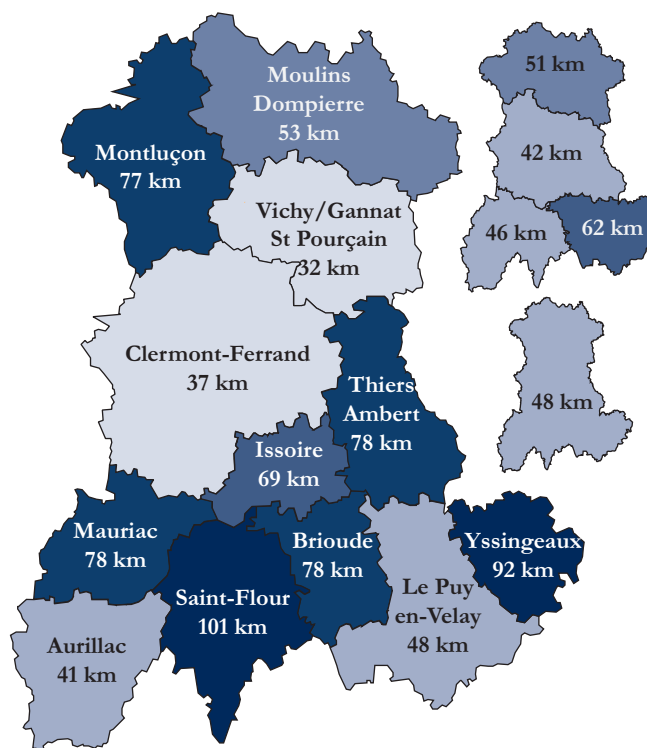
La commune de Clermont-Ferrand rassemble, à elle seule, un tiers des formés, part qui passe à 48% pour la communauté d'agglomération (cf. Institut des métiers, CFA des métiers de l'Agriculture du Puy-de-Dôme). La commune d'Aurillac regroupe 21% des formés (cf. Institut de formation professionnelle et permanente), devant Bains (15%, IFP 43), Avermes (6%, IFI de l'Allier), Massiac (5%, CFA du bâtiment et travaux publics Georges Boché)...

Cette répartition des formés sur le territoire régional se traduit par de fortes disparités locales en termes de temps de trajet lieu de résidence - lieu de formation et/ou de part des formés sur leur zone de résidence. La moyenne régionale

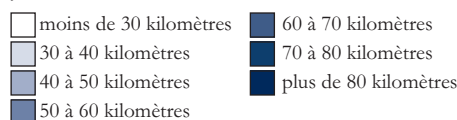
s'établit respectivement à 48 kilomètres et 66% mais certains territoires bénéficient d'une plus forte proximité tels ceux de Clermont-Ferrand (37 km ; 99%) ou d'Aurillac (41 km ; 74%). La zone de de Vichy/Gannat/Saint-Pourçain se distingue par un faible pourcentage d'apprentis formés sur place (29%) mais une distance faible (32 km, proximité de l'agglomération de Clermont ?).

D'autres territoires, au contraire, pâtissent d'un éloignement important entre le lieu de résidence et celui de formation avec un distance qui peut dépasser 70 km (cf. Brioude, Thiers/Ambert, Mauriac, Yssingeaux et Saint-Flour). De même, le taux de formés sur le territoire de résidence peut être limité, inférieur à 30% pour la zone d'emploi agréée de

La mobilité géographique du public TH



Trajet moyen entre résidence et lieu de formation :





Vichy/Gannat/Saint-Pourçain et même égal à 0% à Ambert/Thiers, Montluçon, Issoire, Yssingeaux, Brioude...

Cette situation découle de la présence de sites sur un nombre restreint de territoires, les apprentis allant rechercher ailleurs des formations non disponibles localement.

Autre facteur susceptible d'influencer les mobilités, la spécialité de formation préparée est associée à une forte variabilité de la part des formés sur leur territoire de résidence (de 36% dans le bâtiment : construction et couverture à 80% dans l'accueil, hôtellerie, tourisme) et des distances de trajet (de 37 km pour l'accueil, hôtellerie, tourisme à 109 km pour les productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures). Il existe naturellement une corrélation entre les deux valeurs (les distances se réduisent avec l'augmentation de la part des stagiaires formés dans leur territoire de résidence).

Ces deux indicateurs sont liés pour partie à la répartition territoriale de l'offre.

Par exemple, sur la spécialité agro-alimentaire, alimentation, cuisine, implantée sur 5 territoires, 67% des résidents sont formés sur place avec un temps de trajet moyen de 44 minutes. *A contrario*, dans la spécialité productions animales, élevage spécialisé, présente sur 3 territoires, seulement la moitié des résidents se forme sur place avec un temps de trajet moyen de 54 minutes.

La mobilité des résidents TH formés par spécialité de formation

	Nb TH	Formés sur le territoire	Trajet moyen (km)
Agro-alimentaire, alimentation, cuisine	81	67%	44
Bâtiment : finitions	32	59%	47
Aménagement paysager	26	65%	64
Commerce, vente	25	76%	43
Accueil, hôtellerie, tourisme	15	80%	37
Bâtiment : construction et couverture	11	36%	70
Moteurs et mécanique auto	11	64%	50
Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y.c. vétérinaire)	8	50%	54
Travail du bois et de l'ameublement	7	43%	67
Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures	6	33%	109
Autres spécialités	24	79%	38
Total	246	66%	48

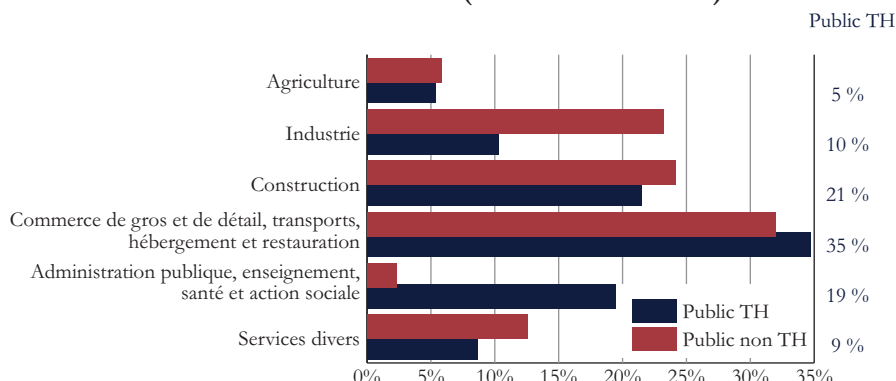
La répartition territoriale de l'offre n'est cependant pas le seul facteur de proximité. Certaines spécialités moins présentes localement sont pourtant associées à des taux importants de formés sur place et à des temps de trajet courts (exemple de l'accueil, hôtellerie, tourisme présente sur 2 territoires avec 80% de formés sur place et 37 km en moyenne). Ce constat souligne que, plus que la démultiplication de l'offre de formation sur l'ensemble du territoire, c'est l'adéquation géographique offre/besoin du public qui importe.

SECTEUR DE L'ENTREPRISE D'ACCUEIL

Les formations dispensées par le CFAS Auvergne reposent, comme les autres formations en apprentissage, sur le principe d'une alternance entre sessions de formation au CFA et phases de formation en entreprise. Cependant, la répartition par secteurs d'activité des entreprises d'accueil diffère entre public handicapé et non handicapé.

Si les deux principaux secteurs sont identiques pour les deux publics, commerce de gros et de détail, transports, hébergement, restauration (35% du public TH contre 32% du non TH) et construction (21% contre 24%), l'industrie perd son 3^{ème} rang (avec seulement 10% des inscrits TH contre 23% pour les apprentis non TH) au profit de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale (19% *versus* 2%).

Les secteurs employeurs (ensemble des inscrits)



Il existe également de fortes disparités locales en termes de part d'apprentis travaillant sur leur zone de résidence. La moyenne régionale s'établit 89% mais certains territoires enregistrent des parts supérieures : le Cantal (90%, Aurillac 91% et Saint-Flour 100%), Brioude et le Puy-en-Velay 92%,



le Puy-de-Dôme (93% avec notamment Clermont 98%).

A l'opposé, avec moins de 60% des apprentis trouvant une entreprise d'accueil sur leur zone de résidence figure Yssingeaux (57%) ou les zones de Thiers/Ambert ou Vichy/Gannat/Saint-Pourçain (60%).

Enfin, la spécialité de formation préparée est associée à une forte variabilité de la part des apprentis travaillant sur leur territoire de résidence (de 55% dans le bâtiment, construction et couverture à 100% dans le commerce, vente).

La mobilité des résidents TH par spécialité de formation

	Nb TH	Travaillant sur le territoire
Agro-alimentaire, alimentation, cuisine	81	90%
Bâtiment : finitions	32	91%
Aménagement paysager	26	88%
Commerce, vente	25	100%
Accueil, hôtellerie, tourisme	15	87%
Bâtiment : construction et couverture	11	55%
Moteurs et mécanique auto	11	91%
Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y.c. vétérinaire)	8	63%
Travail du bois et de l'ameublement	7	86%
Autres spécialités	30	87%
Total	246	88%

Les effectifs en Dima

En Auvergne, 45 jeunes sont inscrits en Dima en 2013-2014 au CFAS.

Ce public représente 60% du total des 75 apprentis comptabilisés en région sur cette formation et présente peu de différences de profil.

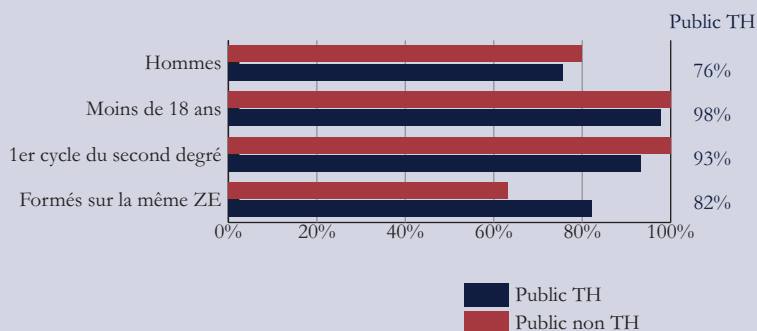
Ainsi, les apprentis en Dima au CFAS sont en majorité des hommes comme le public non TH (76% contre 80%). Ils sont, par contre, plus jeunes (âgés de 18,5 ans en moyenne contre 19 ans) et mineurs dans 98% des cas contre 100%.

Les entrants ou inscrits en première année de formation proviennent du premier cycle du second degré (de la 6^{ème} à la 3^{ème}) dans 93% des cas, soit 7 points de moins que le public hors CFAS. Sans surprise, tous étaient sous statut scolaire avant leur entrée en Dima, qu'ils soient ou non accueillis par le CFAS.

A noter enfin la plus forte proximité lieu de résidence-lieu de formation pour les apprentis lorsqu'ils sont TH (82% de formés sur leur zone de résidence contre 63% pour les

**45 apprentis en CFAS
60% du total**

**Les chiffres clés du Dima
Profil du public**



non TH), le signe d'une éventuelle moindre mobilité. Le trajet lieu de résidence - lieu de formation est de 28 kilomètres (41 km pour ceux scolarisés hors CFAS).

Les apprentis en Dima sont formés sur 4 sites : l'IFI de l'Allier à Avermes (27% des formés), l'Institut des métiers à Clermont-Ferrand (24%), l'Institut de formation professionnelle et permanente à Aurillac (24%) et l'IFP43 à Bains (24%).



LES CHIFFRES CLÉS

En Auvergne, 27 stagiaires TH ont signé un contrat de professionnalisation au cours de l'année 2013^③.

Ce public représente 1,8% du total des 2 503 contrats enregistrés et se distingue par son profil des signataires non TH.

Ainsi, les stagiaires TH en contrat de professionnalisation sont en majorité des femmes (56% contre 48%), moins jeunes que la moyenne (35 ans contre 24 ans).

Le caractère plus âgé de la population TH peut s'expliquer par les critères d'éligibilité au contrat de professionnalisation :

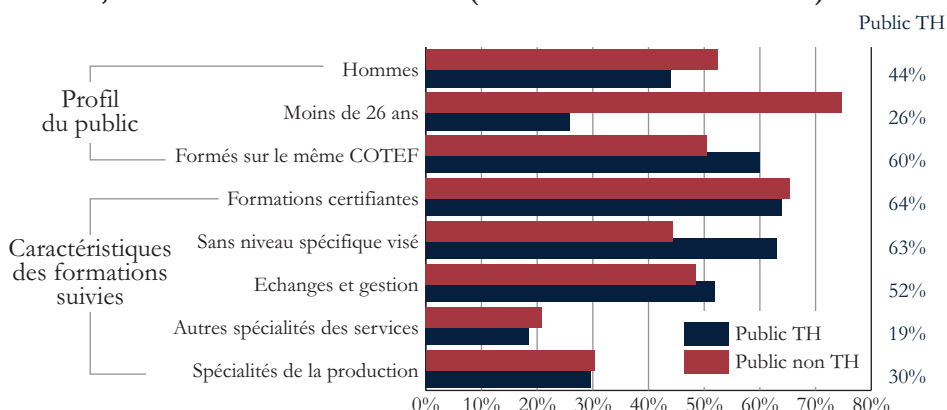
- ✓ les jeunes de 16 à 25 ans désireux de compléter leur formation initiale, sous-représentés parmi le public TH
- ✓ et les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus, au contraire sur-représentés.

A noter enfin la plus forte proximité lieu de résidence-lieu de formation pour les stagiaires lorsqu'ils sont TH (60% de formés sur leur COTEF/SPEL de résidence contre 51% pour les non TH), le signe d'une éventuelle moindre mobilité.

Le public handicapé se positionne, par ailleurs, sur des formations aux caractéristiques proches de celles suivies par le public ordinaire. Certifiantes ou qualifiantes dans 64% des cas (contre 65%), elles relèvent majoritairement de la spé-

27 stagiaires TH
1,8% du total

Les chiffres clés des contrats de professionnalisation
(toutes formations confondues)



cialité échanges et gestion (transport, comptabilité...) avec 52% du total TH contre 49% des entrées non TH. Les autres apprentis handicapés sont positionnés à 19% sur d'autres spécialités des services (21% pour les non TH) et à 30% sur le domaine de la production (comme le public non TH).

Le seul écart significatif concernant les formations est le niveau. Ainsi, 63% des stagiaires TH sont entrés sur des formations sans niveau spécifique (exemples de CQP...) contre 44% pour les non TH.

NB : la faiblesse du nombre de signataires TH ne permet pas une analyse plus détaillée des entrées en contrat de professionnalisation.

^③ Ce chiffre reflète l'état de la base de données sur les contrats de professionnalisation au moment de son interrogation, soit mars 2014. Ces éléments peuvent évoluer suite à des mises à jour ultérieures.

LES MÉMOS DU CARIF OREF



 **Contact : CARIF OREF Auvergne**
16b rue Fontgèze - 63 000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 19 01 40 / Fax : 04 73 37 31 63

Portail : <http://www.formationauvergne.com/>
Mail : oref@cariforef-auvergne.org

